

Dossier Inscription Concours AS 2019

Ouvert à tous les candidats âgés de 17 ans et plus à l'entrée en formation

En parcours intégral par Concours : formation initiale, continue ou en alternance (40 places)

FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS AS du mercredi 13 mars 2019 à 13h30.....P.1
à renvoyer par courrier postal avant le 8 février 2019 minuit

ANNEXE FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'AIDE-SOIGNANT EN FORMATION INITIALE OU ALTERNANCE.....P.2

- Les objectifs de la communauté éducative..... P.3
- Accès à la formation complète par concours.....P.4
- Formation initiale en 10 mois ou Formation en alternance en 16 mois, le règlement financier.....P.5
- Calendrier : de l'inscription au concours à la formation.....P.6

Témoignages de nos anciens apprenants, aujourd'hui Aides-Soignants Diplômés d'Etat.....P.7

Devenez Aide-Soignant à Carcado-Saisseval

Pour une formation à grande dimension humaine, innovante, avec :

- Une pédagogie active et efficace,
- Un enseignement mixte : présentiel et formation à distance (FOAD)
- Une immersion en stage : FEST et tutorat, avec des partenaires stages [4 stages sur 6 affectés par l'IFAS],
- Un accompagnement de qualité et individualisé par l'équipe, de l'inscription à l'obtention du DE (99% de réussite depuis 5 ans),
- Et une insertion professionnelle, une suite de parcours rapide et efficace, en France et au Québec !

Seule la Fiche d'inscription au concours dûment complétée est à renvoyer accompagnée des pièces à fournir

AVANT LE 08 février 2019

(Le cachet de la Poste faisant foi).

ANNEXE FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'AIDE-SOIGNANT EN FORMATION INITIALE OU ALTERNANCE

POUR TOUS LES CANDIDATS :

Le dossier doit être constitué des pièces suivantes (à présenter dans l'ordre de la liste ci-dessous) :

Attention : les dossiers incomplets (rubrique non renseignée, photocopies manquantes) seront rejetés.

la fiche d'inscription dûment renseignée, datée et signée précédée de la mention « lu et approuvé » avec une photo d'identité récente obligatoire

1 curriculum vitae ;

1 lettre de motivation ;

1 photocopie recto-verso de la carte d'identité ou de séjour EN COURS DE VALIDITE ;

1 carte postale ordinaire libellée à vos noms et adresse, timbrée que nous vous retournerons pour accuser réception de votre dossier

1 chèque de 60 euros pour les frais d'inscription au concours à l'ordre de **CARCADO SAISSEVAL** (en cas de désistement, cette somme reste acquise à l'Institut de Formation).

Le candidat qui sollicite auprès de l'IFAP ou de l'IFAS un aménagement des conditions de concours d'entrée doit **au moment de son inscription** préciser sa demande et la nature de l'aménagement demandé (par exemple temps supplémentaire, accessibilité, aides humaines...) en joignant l'avis rendu par le médecin désigné par la CDAPH.

Les candidats pouvant être dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité doivent fournir : 1 copie du ou des diplômes obtenus pour les candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme homologué

♦ d'un titre ou diplôme au minimum au **niveau IV (Baccalauréat, Brevet Professionnel, Brevet de Technicien...)**

♦ d'un titre ou diplôme du secteur Sanitaire ou Social ou homologué au minimum au **niveau V (BEPCSS, CAP Petite Enfance, BEPA Services aux personnes...)**.

♦ Les candidats titulaires d'un **diplôme étranger** leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu devront fournir :

- 1 copie de ce diplôme

- 1 attestation établie par le Ministère de l'Education du pays ayant délivré le diplôme et précisant que le titre obtenu permet l'inscription en université de ce pays.

- La traduction, par un traducteur assermenté, des documents originaux

Ou bien il est possible de demander au **centre ENIC-NARIC*** France une lettre indiquant que votre diplôme est comparable à celui obtenu par un élève titulaire du baccalauréat de l'enseignement du second degré des lycées français.

(Voir le site internet : <http://www.ciep.fr/enic-naricfr/>).

*Le centre ENIC-NARIC France est le centre français d'informations sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes.

Les Titulaires de BAC ASSP et SAPAT ou élèves en classe de Terminale ASSP ou SAPAT qui souhaitent s'inscrire à la sélection pour un accès avec dispense de formation pour préparer le DEAS téléchargeront la fiche d'Inscription à la sélection :

sur www.carcado-saisseval.com/ aller à la rubrique *Inscriptions* au bas de la page d'accueil et télécharger :

inscription_selectionBAC_AsspSapat_AS_2019

Deux mois avant la rentrée en formation, un certificat médical attestant que vous êtes à jour des vaccinations obligatoires et que vous ne présentez pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé. (voir site internet de l'ARS pour avoir les adresses des professionnels). **Vaccinations obligatoires :** DT Polio, BCG et dernier test tuberculique, **Hépatite B** et sérologies

Vaccinations fortement recommandées : Rubéole, Rougeole, Oreillons, grippe

RESPONSABLE : Sylviane FIOR
FORMATEURS : Nathalie JOLY, Jean-Claude GAY
☎ 01.45.48.85.69
Contact : concours.ap-as@carcado-saisseval.com

Les objectifs de la Communauté Educative

Accueillir chaque jeune comme personne unique et l'aider à devenir un être autonome capable d'action positive et d'engagement personnel. La Communauté Educative du Lycée CARCADO-SAISSEVAL a pour vocation de :

- Préparer l'élève aux diplômes et qualifications proposés et adapter son enseignement aux capacités de l'élève et à son évolution, en lui proposant des objectifs compatibles avec ses possibilités dans un esprit de pédagogie de la réussite ;
- Accompagner l'élève en lui donnant la possibilité de se situer et de progresser grâce à un dispositif collectif et individuel continu d'évaluation ;
- L'aider à mieux se connaître, à découvrir ses propres richesses, à définir son projet professionnel et le parcours de formation le plus approprié.
- Favoriser l'insertion professionnelle de l'élève ou de l'étudiant, notamment par l'acquisition des compétences et des comportements professionnels adaptés ;
- Donner au jeune accès aux méthodes, outils et technologies lui permettant de s'adapter au monde de demain.

Elle œuvre aussi à :

- Faire comprendre à chacun les exigences de la vie collective, sociale et professionnelle et l'aider à devenir capable de prendre des responsabilités tant au plan individuel que collectif notamment par la capacité à former des projets et à les mener jusqu'à leur terme ;
- Aider le jeune à s'ouvrir à la découverte et au respect des autres, des différentes cultures, à la connaissance du monde et de sa diversité et à lui apporter son soutien dans son cheminement spirituel, dans le respect des convictions de chacun.

Le Lycée CARCADO-SAISSEVAL est aujourd'hui l'héritier de l'œuvre créée en 1803 par Madame de CARCADO et Madame de SAISSEVAL inspirée par la pensée et les écrits du Père de CLORIVIERE.

Une vocation de deux siècles

CARCADO-SAISSEVAL a été fondé au temps de la Révolution Française par Madame de CARCADO et Madame de SAISSEVAL, Dames d'Honneur de Madame Elisabeth de France, sœur du Roi Louis XVI. Elles font en 1790, en la cathédrale Notre Dame de Paris, un vœu pour que « la Religion se conserve en ce Royaume » et par lequel elles s'engageaient à s'occuper, « après la Tourmente », des enfants délaissés.

A leur retour d'exil, Madame de CARCADO et Madame de SAISSEVAL, toutes deux veuves, fondent en 1803 sur l'emplacement du 121 boulevard Raspail une œuvre destinée à éduquer des jeunes venus de tous les milieux ayant perdu leurs parents pendant la Révolution. Elles ouvrent un internat pour les jeunes filles et trouvent des familles d'accueil pour les garçons.

Tous reçoivent un enseignement général et apprennent un métier.

Depuis cette date, et encore aujourd'hui, les valeurs de l'Evangile ont été la référence pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes jusqu'à leur vie d'adulte, conciliant à la fois éducation à la vie et formation professionnelle.

La Communauté Educative du Lycée CARCADO-SAISSEVAL se sent responsable de la valorisation de cet héritage au début du troisième millénaire et continue de se sentir engagée pour l'accueil de chacun des élèves et sa préparation à sa vie d'adulte tant personnelle que professionnelle.

Le jeune est au centre de son projet éducatif. Est proposé aux jeunes et à leurs familles, un Projet d'Etablissement fondé sur la parole salvatrice de Jésus Christ. « Lève-toi et marche ».

ACCES A LA FORMATION COMPLETE PAR CONCOURS

CONDITIONS D'ADMISSION AU CONCOURS

Aucun diplôme n'est requis pour s'inscrire au concours ;

Pour la formation Initiale : Etre âgé de plus de 17 ans à la date d'entrée en formation.

Pour la formation en contrat d'alternance en apprentissage : Etre âgé de 17 ans à 30 ans à la date d'entrée en formation.

EPREUVES DU CONCOURS

Une épreuve écrite et anonyme de culture générale et d'admissibilité, **d'une durée de 2 heures**, notée sur 20. Cette épreuve a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat. Elle se décompose en 2 parties :

- Une partie portant sur un texte de culture générale centré sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social.
- Une partie portant sur des notions élémentaires de biologie humaine, sur les quatre opérations numériques de base, sur des exercices mathématiques de conversion.

Sont dispensés de cette épreuve écrite de culture générale :

- Les candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système français de formation initiale ou continue ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

Une épreuve orale d'admission de 20 minutes, précédée de dix minutes de préparation, **devant 2 membres du jury** : faire un exposé rapide à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social, puis répondre aux questions du jury dans un entretien portant sur les connaissances et l'intérêt du candidat pour la profession d'Aide-Soignant.

Inscription au concours : de fin novembre 2018 jusqu'au 8 février 2019

Télécharger le dossier d'inscription sur :

www.carcado-saisseval.com : aller à la rubrique *Inscriptions* au bas de la page d'accueil, puis télécharger : **inscription_concours_AS2019**

Renvoyer le dossier complet avec les documents demandés au dos de la fiche d'inscription pour le 8 février 2019 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) à

Carcado-Saisseval/IFAS Concours 121 Bd Raspail-CS 10622 75006 PARIS

Epreuve(s) écrite(s) du concours

Mercredi 13 Mars 2019 sur convocation par courrier

Résultats de l'admissibilité : vendredi 29 mars 2019 à 17h par affichage au lycée et par courrier.

Epreuves orales du concours :

Mai 2019 sur convocation par courrier

Résultats de l'admission vendredi 24 Mai 2019 à 17h par affichage au lycée et par courrier.

LA FORMATION COMPLETE

8 modules d'une durée de 17 semaines (sur la base de 35 heures hebdomadaires). En enseignement en présence à l'IFAP et en formation ouverte à distance.

- 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
- 2 : Etat clinique d'une personne
- 3 : Les soins
- 4 : Ergonomie
- 5 : Relation - Communication
- 6 : Hygiène des locaux hospitaliers
- 7 : Transmission des informations
- 8 : Organisation du travail

6 stages de 4 semaines

Effectués en milieu hospitalier et extra-hospitalier sur une durée de 24 semaines (sur la base de 35 heures par semaine).

Compétences à acquérir

L'Aide-Soignant :

- Accompagne et accueille une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier.
- Réalise les soins aux personnes, adaptés à leur état clinique, leur âge et leurs habitudes de vie.
- Etablit une communication adaptée aux personnes et à leur entourage.
- Entretient les locaux et le matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médicaux sociaux.
- Utilise les principes d'ergonomie et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.
- Transmet les informations nécessaires à la continuité des soins au sein de l'équipe, avec discernement et dans le respect des règles déontologiques et du secret professionnel.
- Organise son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.

Evaluation continue et modulaire tout au long de la formation. Sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier.

2 voies pour un même Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

La Formation Initiale d'Aide-Soignant

- avoir **plus de 17 ans** au moment de l'entrée en formation.
- être **admis au concours** d'entrée en formation.

La formation initiale, sous contrat avec l'Etat, se déroule sur **dix mois de septembre 2019 à juillet 2020.**

Règlement Financier :

- **Inscription individuelle : 1590 euros**
- **Inscription prise en charge par une entreprise ou congé individuel de formation : 6100 euros**

Cette somme comprend : les assurances, les cotisations, les frais de timbres et de reprographie.

Prévoir environ 90 euros supplémentaires pour les frais de tenues de stage.

- Confirmation de l'inscription en juin 2019 : 645 euros (**en cas de désistement, cette somme reste acquise à l'Institut de Formation**) par chèque établi à l'ordre de « Carcado-Saisseval ».
- Le règlement de la scolarité, après déduction de la somme versée à la confirmation de l'inscription (de 645 euros), se fait par prélèvements automatiques mensuels dès l'entrée en formation (soit 105 euros par mois pendant 9 mois d'octobre à juin). En cas de désistement, toute formation démarrée est due dans sa totalité.

Financement des études sous conditions*

Subvention dans le cadre du Programme Régional de Qualification par la Formation Continue (SPRF) de la REGION Ile-de-France : prise en charge du coût de la formation, **dans la limite des crédits disponibles*** et par convention avec notre Institut de Formation, pour les parcours complets présents 1 mois après la rentrée, en priorité pour ceux qui ne disposent pas d'un premier niveau de qualification, dit « public SPRF ». Priorité aux jeunes inscrits en mission locale, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA et des contrats aidés), en fonction de leur rang au concours d'entrée en formation.

SALARIES – Inscription prise en charge par l'entreprise ou congé de formation. Avec un accord de prise en charge établi par l'employeur à fournir à la confirmation d'entrée en formation (pour établir une convention de formation avec l'employeur). **Ou Congé individuel de formation (CIF) ou un congé de formation professionnelle (CFP) :** avec un accord de prise en charge établi par l'organisme gestionnaire (OPCA, Fongecif, FAF, ANFH...) à fournir à la confirmation d'entrée en formation.

CANDIDAT – Inscription individuelle : Une bourse peut être attribuée par la Région Ile-de-France en fonction des ressources du foyer fiscal.

Possibilité de solliciter **votre Région** (si vous habitez en dehors de la Région Île-de-France) ; ou **votre département.**

**Sous réserve d'acceptation des textes légaux, et des dispositifs régionaux* Sous certaines conditions, actions financées par la Région Île-de-France.

La Formation en contrat d'alternance d'Aide-Soignant : Apprentissage ou Professionnalisation

- ♦ avoir **plus de 17 et moins de 30 ans*** à la date d'entrée en formation.
- ♦ être **admis au concours** d'entrée en formation
- ♦ être **signataire d'un contrat d'alternance** avec un employeur :
 - Soit un contrat d'apprentissage pour les candidats recrutés par concours (parcours complet de formation),
 - Soit un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation pour les candidats recrutés par sélection (parcours partiel avec dispense de formation).

L'ensemble de la formation en contrat d'alternance se déroule sur **seize mois de septembre 2019 à décembre 2020**, entre **enseignement théorique** à l'IFAS Carcado-Saisseval et **stages pratiques** pour partie chez l'employeur signataire du contrat et pour partie auprès d'autres établissements du secteur sanitaire et social. **Le temps de présence chez l'employeur** est de 35 heures hebdomadaires.

Contrat d'alternance: rémunération et exonération des frais de formation.

Les frais de formation sont pris en charge par l'employeur après signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

La voie de l'alternance permet d'obtenir le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant ainsi qu'une rémunération durant la période de formation. Les signataires d'un contrat en alternance bénéficient des mêmes règles qu'un contrat à durée déterminée.

L'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'Aide-Soignant en contrat d'alternance cette formation professionnelle dispensée pour partie chez l'employeur et pour partie à l'UFA Carcado-Saisseval.

L'UFA est en relation avec des employeurs du secteur et apporte son soutien aux candidats admissibles au concours pour leur recherche d'employeurs d'avril à juillet 2019.

**en expérimentation, le contrat d'apprentissage est porté jusqu'à 30 ans pour des contrats signés avant le 31/12/2019.*



LES PERSPECTIVES DE LA FORMATION

1. Le titulaire du DEAS peut exercer sa profession en milieu hospitalier et extra hospitalier, Privé ou Public :

- dans les Hôpitaux (Médecine, Chirurgie, Rééducation, Urgences, Gériatrie, Pédiatrie, Psychiatrie...)
- dans les Cliniques
- dans les Services de Soins à Domicile
- dans les E.H.P.A.D. (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)
- dans les Maisons de Retraite
- dans les Structures d'Accueil de personnes en situation de handicap

2. Accéder à la formation d'Auxiliaire de Puériculture après avoir travaillé au moins 6 mois en tant qu'Aide-Soignant.

3. Après 3 ans d'exercice, le titulaire du DEAS peut se présenter :

- au concours dans les IFSI
- au concours d'éducateur de jeunes enfants

CALENDRIER

Accès par concours Formation Complète	Calendrier
CONCOURS ouvert à toute personne née avant le 1 ^{er} septembre 2002 Coût de l'inscription au concours : 60€ Pour une formation complète menant au DEAS	
Ouverture des inscriptions	
Télécharger la fiche d'inscription au concours sur www.carcado-saisseval.com/ aller à la rubrique Inscriptions au bas de la page d'accueil et télécharger : inscription_concours_AS2019	Fin novembre 2018 au 8 février 2019
Clôture des inscriptions	
Renvoyer la fiche d'inscription au concours avec le choix formation initiale ou par apprentissage avec les pièces complémentaires	Avant le 08 février 2019 minuit
Calendrier des épreuves	
Epreuves écrites d'admissibilité	Mercredi 13 mars 2019 (après-midi) à Paris
Résultats de l'admissibilité au concours	Vendredi 29 mars 2019
Epreuve orale d'admission	mai 2019 à Paris 6ème ou 15ème
Résultats de l'admission au concours	24 mai 2019

Formation initiale complète	Coût individuel : 1590 € Coût pris en charge par une entreprise ou congé individuel de formation : 6100 € Coûts demandeur d'emploi : subvention de la Région Ile-de-France et de Pôle Emploi sous conditions (public SPRF)	<i>en 10 mois : de septembre 2019 à juillet 2020</i>
Formation en contrat d'apprentissage :	Coûts pris en charge par l'employeur Rémunération en pourcentage du SMIC en qualité d'apprenti	<i>Formation complète en 16 mois : de septembre 2019 à décembre 2020</i>

Diplômée depuis 2015, j'ai fait ma formation d'AS en apprentissage. Je garde de cette formation que de très bons souvenirs, beaucoup d'attention, de professionnalisme, d'écoute et de bienveillance. J'ai également fait de belles rencontres avec les filles et le garçon de la classe. Depuis ma formation, je me suis dirigée vers les personnes âgées et je compte bien continuer à faire des formations pour approfondir mes connaissances dans ce domaine. Merci à Nathalie et Jean Claude.

Anaïs – AS diplômée en décembre 2015

Diplômée aide-soignante en 2015, j'ai beaucoup aimé votre école. J'y ai trouvé de l'aide, de l'attention, de l'écoute, de la bienveillance et du professionnalisme. Nathalie et Jean Claude sont de très bons professeurs et nous trouvons du soutien de la part de toute l'équipe, de la secrétaire à la directrice!

Sandrine – AS diplômée en juillet 2015

Diplômée aide-soignante

J'ai appris beaucoup de choses, avoir confiance en moi, aimé ce métier magnifique. Une année forte en émotions et en travail, les MSP m'ont beaucoup aidé à prendre de l'assurance. Mes professeurs m'ont beaucoup appris, toujours là pour répondre à nos questions, nous aider et nous écouter. Grâce à tous mes stages, je me suis dirigée vers les personnes âgées. Je suis actuellement en poste dans un SSIAD et je commence une formation ASG pour pouvoir approfondir mes connaissances. Et pourquoi ne pas devenir assistante gérontologique ?

Merci à nos deux profs, des fous rires, du sérieux, de la compassion. Merci à l'IFAS CARCADO.

Karine – AS diplômée en juillet 2015